AR Prefecture
043-214302242-20250918-2025_09_05-DE
Reçu le 23/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 18 septembre, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 12 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :
M. Didier ROUCHOUSE, Maire
M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, M. Philippe CELLE, conseiller municipal délégué.
M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Hervé BONHOMME (à partir de la délibération 2025-09-13), Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2025-09-02) et, Mme Manon GOURDY, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme Jocelyne DUPLAIN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE
M. Bernard BARRY pouvoir à M. Henri BARDEL
M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT
Mme Karine PAULET pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO

ABSENTS EXCUSÉS :
M. André SAGNOL
M. Hervé BONHOMME (jusqu'à la délibération 2025-09-12)
Mme Delphine BONNET
Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2025-09-01)
Mme Laetitia SABATIER
M. François AKAKO
M. Adrien DESSAILLY
M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : *Mme Ghislaine BERGER*

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de gestion du fonds documentaire de la bibliothèque d'école maternelle publique Germaine Tillion par la médiathèque

(Délibération 2025_09_05)

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Considérant que dans le cadre du développement de l'éducation à la lecture et de la promotion de la

AR Prefecture
043-214302242-20250918-2025_09_05-DE
Reçu le 23/09/2025

littérature jeunesse, la médiathèque municipale a proposé son soutien pour la gestion du fonds de documents à l'école maternelle Germaine Tillion et que celle-ci souhaite en bénéficier.

Le projet de convention joint en annexe formalise les conditions de collaboration entre la commune et l'école maternelle Germaine Tillion pour le soutien à la gestion du fonds documentaire de la bibliothèque d'école.
Il prévoit que la commune s'engage à réaliser la gestion du fonds documentaire à raison d'une heure toutes les deux semaines par une professionnelle de la médiathèque.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat qui est joint à la présente délibération et autorise monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Membres en exercice	**27**
Présents	**16**
Représentés	**4**
Votants	**20**

Quorum	**14**
Abstention(s)	**0**
Contre	**0**
Pour	**20**

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 23/09/2025
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 23/09/2025

Pour Copie conforme le : 23/09/2025
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE